

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Néoules sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Affectation du Résultat 2021

**Délibération n° :** 353-2022

**Membres en exercice :** 36

**Membres présents :** 18

**Pouvoirs :** 5

**Excusés, absents :** 13

**Secrétaire de séance :** Roger ANOT

**Présents(es):**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Frédérique CÔTE

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

**Pouvoirs :**

**Monsieur Henri BERGER**, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

**Monsieur Robert DELEDDA**, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux ;

**Monsieur Patrice TONARELLI**, maire et délégué de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Madame Josiane GALIZZI, délégué de la commune de Tourves,

**Madame Hélène VERDUYN**, maire et déléguée de la commune de Signes, a donné pouvoir à monsieur Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset ;

**Monsieur Didier RÉAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var ;

**Excusés(es), absents(es) :**

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Vincent AYALA, Madame Laurence GAUD, Monsieur Ollivier ARTUPHEL, Madame Cathy SILVY, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

## Affectation du Résultat 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.  
Considérant les éléments suivants :

### Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté.	571 814,49
Excédent d'investissement antérieur reporté	652,65

### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

Solde d'exécution de l'exercice	-153 010,30
Solde d'exécution cumulé	-152 357,65

### Restes à réaliser au 31/12/2021

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	164 837,65
<b>Solde</b>	<b>164 837,65</b>

### Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

Rappel du solde d'exécution cumulé	-152 357,65
Rappel du solde des restes à réaliser	164 837,65
<b>Excédent de financement total</b>	<b>12 480,00</b>

### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-199 562,48
Résultat antérieur	571 814,49
<b>Total à affecter</b>	<b>372 252,01</b>

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2022	
<b>A) EXCEDENT</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	
Sur-affectation complémentaire volontaire	
Solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	<b>372 252,01</b>
<b>B) DEFICIT</b>	
Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	<b>0,00</b>

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

  
Michel GROS

